

Capital *R7 Prestige*



Produit financier de droit français
coté en Bourse de Luxembourg
Prospectus conforme à la directive N°2003/71/EC
avec procédure de passeport de la CSSF du Luxembourg
à destination de l'AMF
Code ISIN : FR0010565382

Exane, un savoir-faire au service de votre patrimoine

Fondé en 1990 et fort de 900 collaborateurs dans le monde, le groupe Exane est parmi les leaders sur les marchés financiers des actions et des dérivés.

En 2004, Exane et BNP Paribas ont conclu un accord de partenariat à travers lequel les deux groupes ont mis en commun leur expertise sur les actions en Europe. Ce partenariat conforte la solidité financière du groupe tout en préservant l'indépendance de ses choix stratégiques. En effet, si BNP Paribas détient 50% du capital d'Exane, les partenaires d'Exane conservent la majorité des droits de vote.

Sa filiale Exane Derivatives, spécialisée dans le domaine des produits structurés, conçoit des solutions d'investissement au carrefour de plusieurs exigences :

- Répondre concrètement aux attentes patrimoniales des investisseurs : performance, rendements réguliers, sécurité et liquidité.
- S'appuyer sur les convictions de marché de notre bureau de Recherche, n°1 en France depuis plusieurs années, afin de valoriser au mieux les perspectives économiques de demain.
- Mettre en oeuvre le savoir-faire des équipes d'ingénierie financière pour rester à la pointe de l'innovation.

Exane Derivatives vous accompagne dans vos choix d'investissement en vous proposant des solutions à rendements réguliers au travers de la gamme CAPITAL. Celles-ci sont recommandées exclusivement par votre conseiller en gestion de patrimoine et disponibles dans les contrats de la plupart des compagnies d'assurance vie.



Capital R7 Prestige sur 8 ans

La gamme CAPITAL s'enrichit d'une nouvelle solution d'investissement avec Capital R7 Prestige, en phase de lancement jusqu'au 16 mai 2008.

- ▶ 7%¹ de revenus annuels garantis pendant 6 ans
- ▶ Une valorisation au taux du marché monétaire (Eonia) de l'année 6 à 8
- ▶ Une exposition aux marchés actions sur 6 ans
- ▶ Par défaut, le capital n'est pas garanti : les sommes distribuées en cours de vie peuvent être assimilées à des remboursements anticipés voire partiels du capital
- ▶ Dès l'année 3, une double opportunité chaque année de garantir le capital, liée à 2 actifs financiers de référence largement indépendants

7%¹ garanti par an sur 6 ans et une exposition actions

Chaque année en mai,
l'investisseur reçoit un coupon de :

7%¹ garanti

quelle que soit la performance des marchés financiers.

A horizon 6 ans :

100% du capital investi¹
+ 125% de la performance positive du Panier de Référence²
ou autrement
le capital investi¹ est impacté de 125% de la baisse du
Panier de Référence².

Par défaut, le capital n'est pas garanti.

De l'année 1 à 6, l'investisseur reçoit chaque année un coupon garanti de 7%¹ en mai, quelle que soit la performance des marchés financiers.

Par ailleurs, l'exposition actions est fonction du Panier de Référence. Celui-ci est défini à chaque date de constatation annuelle et est constitué des 20 valeurs parmi les 50 composant le Portefeuille ayant enregistré les moins bonnes performances depuis le lancement.

N.B. : de l'année 6 à 8, Capital R7 Prestige se valorise au taux du marché monétaire (Eonia) pour laisser l'opportunité à l'investisseur d'arbitrer sur un autre support d'investissement.

Une double opportunité chaque année de garantir le capital au bout de 6 ans

A partir de l'année 3, l'investisseur bénéficie chaque année d'une double opportunité de garantir son capital investi au bout de 6 ans, liée à 2 actifs financiers de référence largement indépendants l'un de l'autre. Dans le cas contraire, l'investisseur pourra être remboursé d'un montant inférieur à celui initialement investi.

L'opportunité Prestige Actions : dès que la performance du Panier de Référence est supérieure ou égale à un seuil annuel d'activation dégressif (cf. ci-contre) à une date de constatation annuelle³, le capital investi est garanti à 100% à horizon 6 ans.

L'opportunité Prestige Indice : chaque année³, si l'opportunité Prestige Actions ne s'est pas activée, l'investisseur bénéficie d'une seconde opportunité pour garantir le capital, liée à la performance de l'indice novateur de référence DJ EuroStoxx Select Dividend 30 depuis le lancement.

Année ³	Opportunité Prestige Actions	Opportunité Prestige Indice	
	Seuil annuel d'activation	Seuil de performance de l'indice	
3	0%	ou	≥ 25%
4	-5%	ou	≥ 25%
5	-10%	ou	≥ 25%
6	-20%	ou	≥ 25%

Double Opportunité dès qu'une des 2 opportunités est activée à une date anniversaire : **100% capital garanti**

1. Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription (4% maximum de la coupure).

2. La performance positive ou négative du Panier de Référence sera celle constatée en année 6 en date du 2 mai 2014.

3. Les dates de constatation annuelle du Panier de Référence et de l'Indice de l'année 3 à 6 sont : 2 mai 2011 - 2 mai 2012 - 2 mai 2013 - 2 mai 2014.

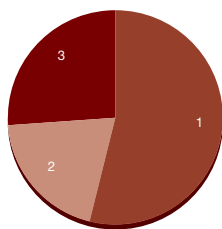
1^{er} actif de référence : un Portefeuille de 50 valeurs diversifiées

Reconnues n°1 en France depuis plusieurs années et parmi les leaders européens (sondage Thomson Extel - Agefi 2007), les équipes d'Exane ont sélectionné les 50 valeurs internationales mentionnées ci-dessous pour composer le Portefeuille de Capital R7 Prestige. Ces sociétés répondent à un double objectif de diversification géographique et sectorielle et ont été choisies en fonction de critères qualitatifs comme leur solidité financière, leur perspective de croissance et leur position de leadership. Les 20 valeurs du Portefeuille qui affichent les moins bonnes performances depuis le lancement constituent le Panier de Référence.

Composition du Portefeuille

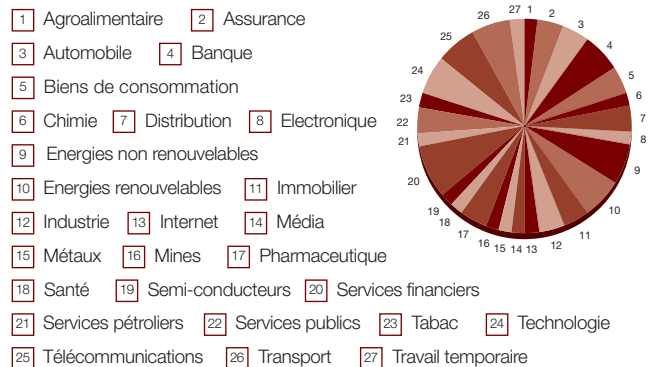
Allied Capital	Frontline	NTT DoCoMo
Altana	Fuji Electric Holdings	Provident Energy Trust
Amazon.com	General Motors	Q-Cells AG
Arcelor Mittal	Hennes & Mauritz	Randstad Holding
Axa	Indesit (ex Merloni)	Research in Motion Limited
Barclays	Insurance Australia Group Ltd	Royal Bank of Scotland
Belgacom	Japan Tobacco	Severn Trent
Bradford & Bingley	Kesko	SolarWorld
Bristol-Myers Squibb	Kingfisher	Sonova
Cameco	Macquarie Infrastructure Co Trust	Sumitomo Real Estate Sales
CasioComputer	Marubeni	TF1
Citigroup	MEMC Electronic Materials	TietoEnator
Compagnie Maritime Belge	Mitsui & Co	Tokyo Electric Power
Daiichi Sankyo Co	Nintendo	Unibail-Rodamco
Diana Shipping Inc	Nippon Mining	United Utilities
Electrolux AB B	Nissan Motor	Volvo
Fortis (NL)	Norsk Hydro	

Répartition géographique



- 1 Europe : 54%
- 2 Amérique du Nord : 20%
- 3 Asie : 26%

Répartition sectorielle

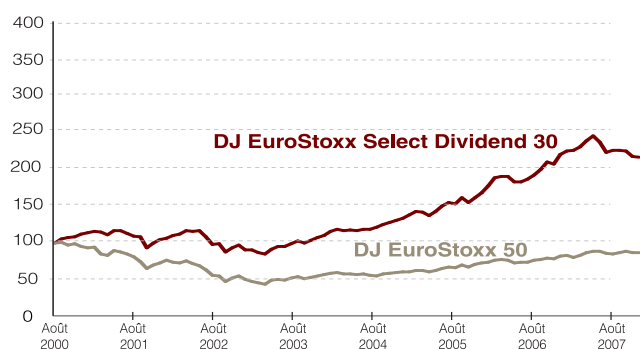


2^e actif de référence : un indice européen unique et novateur

L'opportunité Prestige Indice s'appuie sur un indice sélectionné par les équipes d'Exane : le DJ EuroStoxx Select Dividend 30.

Son univers de référence est constitué des valeurs parmi celles cotées en euro du DJ Stoxx 600 qui offrent une croissance du dividende sur les 5 dernières années et une part des bénéfices reversée aux actionnaires inférieure ou égale à 60%. Il se compose ensuite des 30 valeurs pondérées parmi cet univers ayant le plus haut taux de dividende dans leurs pays respectifs.

Cet indice à fort potentiel a toujours surperformé le DJ EuroStoxx 50, surtout dans les baisses de marché.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Des rendements historiques convaincants

Simulations historiques	Taux de rendement annuel	Activation de la garantie en capital : 100% des cas
Minimum	7,0%	
Moyenne	8,1%	
Maximum	14,6%	

Les chiffres se réfèrent à des simulations, issues de la base de données Exane, sur des performances passées qui ne préjugent pas des performances futures.

3 612 simulations historiques ont été réalisées entre le 1^{er} janvier 1988 et le 3 décembre 2007 pour calculer les rendements offerts par Capital R7 Prestige entre la date d'émission et le début de la période de monétarisation, et ainsi mieux appréhender son comportement lors des différentes phases de marché sur les 20 dernières années⁴.

4. Les cours quotidiens des actions du portefeuille ont été récupérés depuis le 1^{er} janvier 1988 jusqu'au 3 décembre 2001. Les rendements sont calculés hors période d'investissement monétaire.

Avantages & Inconvénients

Avantages

- Les 6 coupons annuels sont garantis à hauteur de 7% du capital investi.
- En cas de hausse du Panier de Référence, l'investisseur bénéficie à horizon 6 ans de 125% de la hausse de ce Panier, en plus de son capital initial investi et des coupons versés en cours de vie.
- Le produit met en oeuvre 2 mécanismes largement indépendants l'un de l'autre pour garantir le capital portant sur des actifs financiers différents, et activables chaque année dès la 3^e année.
- Grâce au mécanisme sur le Panier de Référence (l'opportunité Prestige Actions), le niveau minimum de performance du Panier de Référence exigé pour garantir le capital diminue année après année.
- Si le 1^{er} mécanisme ne s'est pas activé, un 2^e mécanisme portant sur l'indice DJ EuroStoxx Select Dividend 30 (l'opportunité Prestige Indice) est activable chaque année et n'est pas conditionné par la performance du Panier de Référence.

Inconvénients

- Pas de garantie en capital : si aucun des 2 mécanismes ne s'est déclenché, l'investisseur subit une perte en capital. Dans ce cas, la valorisation à horizon 6 ans sera inférieure à 75% du nominal.
- L'indexation du remboursement à la performance du Panier de Référence est accentuée par l'effet de levier.
- Le Panier de Référence, du fait de sa composition, pourrait sous-performer par rapport à l'évolution des principaux indices de marché.
- Le mécanisme de garantie du capital portant sur l'indice DJ EuroStoxx Select Dividend 30, activable seulement à partir de la 3^e année, est conditionné par une performance minimum de +25%, dividendes non réinvestis (code Bloomberg : SD3E).

Caractéristiques

Type

Produit financier de droit français non garanti en capital avec un prospectus conforme à la directive N°2003/71/EC avec procédure de passeport de la CSSF du Luxembourg à destination de l'AMF

Emetteur

Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France

Notation de l'émetteur

Standard & Poor's, A+ / Moody's, A1

Devise

Euro (pas de risque de change)

Coupure

1 000 euros

Prix d'émission

100%

Période de souscription

jusqu'au 16 mai 2008

Date de référence initiale

16 mai 2008

Date de référence finale

2 mai 2014

Date d'échéance

16 mai 2016

Marché secondaire

Exane s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner des prix fermes jusqu'à l'échéance pour les souscriptions et les rachats

Liquidité

quotidienne

Chef de file

Exane Derivatives

Agent de calcul

Exane Derivatives

Règlement / livraison

Euroclear France

Cotation

Bourse de Luxembourg

Code ISIN

FR0010565382

Code COMMUN

033874774

Commission de souscription

4% maximum de la coupure

Commission de rachat

néant

Questions / Réponses

Quand puis-je souscrire ?

Pour bénéficier pleinement des garanties et performances apportées par Capital R7 Prestige, les souscriptions doivent être reçues avant le 16 mai 2008. Au-delà de cette date, les souscriptions restent possibles à tout moment et s'effectuent au cours du jour.

Puis-je vendre mes coupures en cours de vie ?

Capital R7 Prestige est construit dans la perspective d'un investissement sur 6 ans. Il est toutefois possible de revendre ces coupures avant cet horizon à un cours qui dépend des paramètres de marché ce jour-là, sans frais de sortie. Le souscripteur prend un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir avant l'horizon 6 ans.

Comment s'effectue la valorisation en cours de vie ?

A partir du 16 mai 2008, Capital R7 Prestige évolue en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement de la performance des marchés actions, de la volatilité, des taux d'intérêt et de la durée de vie résiduelle.



Note technique

Coupons annuels :

- De l'année 1 à 6, à chaque Date de Paiement du Coupon (ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour ouvré), le porteur d'une coupure recevra le montant suivant libellé en euros :

Coupon (a) = Coupure x 7,00%, pour a allant de 1 à 6

- Ce montant n'est pas ajusté en cas de report de la Date de Paiement du Coupon.

- Dates de Paiement du Coupon de l'année 1 à 6 : 18 mai 2009 - 17 mai 2010 - 16 mai 2011 - 16 mai 2012 - 16 mai 2013 - 16 mai 2014

Remboursement à l'échéance :

A la Date d'échéance, le porteur d'une coupure recevra le montant suivant libellé en euros :

- Si $\text{Max}(\text{Performance du Panier de Référence}(a) - \text{Barrière}(a)) \geq 0$, pour a allant de 3 à 6 avec $\text{Barrière}(3) = 0\%$ en année 3 ; $\text{Barrière}(4) = -5\%$ en année 4 ; $\text{Barrière}(5) = -10\%$ en année 5 ; $\text{Barrière}(6) = -20\%$ en année 6

- Ou si $\text{Max}(\text{Indice}(a)) \geq 125\% \times \text{Indice}(0)$, pour a allant de 3 à 6 avec $\text{Indice}(a)$ = niveau du DJ EuroStoxx Select Dividend 30 constaté à la date de constatation annuelle (a) et $\text{Indice}(0)$ = niveau du DJ EuroStoxx Select Dividend 30 constaté à la date de référence initiale
Alors : Coupure x [100% + 125% Max (0 ; Performance du Panier de Référence (6))] x Capi

- Sinon : Coupure x Max (0% ; [100% + 125% x Performance du Panier de Référence (6)]) x Capi

On définit Capi comme étant le maximum entre 100% et le rapport entre le niveau officiel de clôture de l'indice Eonia Capitalisé de la Banque Centrale Européenne constaté à la date de référence finale en année 8 et celui constaté en année 6.

Panier de Référence :

Pour chaque Date de constatation annuelle (a), a allant de 3 à 6 :

- Performance du Panier de Référence (a) = $\frac{1}{20} \sum_{i=1}^{20} \left(\frac{\text{action}_{i,a}}{\text{action}_{i,0}} - 1 \right)$

Où action $i,0$ et action i,a sont les cours de clôture des 20 valeurs composant le Panier de Référence (a), respectivement à la date de référence initiale et à la date de constatation annuelle (a), a allant de 3 à 6.

- Le Panier de Référence (a) est constitué des 20 valeurs du Portefeuille ayant enregistré les moins bonnes performances entre la date de référence initiale et la date de constatation annuelle (a).

- Dates de constatation annuelle (a) du Panier de Référence, a allant de 3 à 6 sont : 2 mai 2011 - 2 mai 2012 - 2 mai 2013 - 2 mai 2014.



Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

Avertissement : Capital R7 Prestige est un produit financier à capital non garanti, coté au Luxembourg et constituant un actif représentatif d'une unité de compte dans un contrat d'assurance vie. Le Prospectus de l'émission a été approuvé par la CSSF du Luxembourg en date du 18 janvier 2008, avec délivrance d'un certificat d'approbation par la CSSF du Luxembourg à destination de l'AMF le 22 janvier 2008. Le Prospectus est disponible sur les sites internet de l'Emetteur (www.3cif.com) et de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Le public est invité à se référer à la rubrique Facteurs de Risque du Prospectus (risque de perte en capital, risque lié à l'évolution des marchés, risque lié à l'évolution du Panier de Référence et risque lié à l'effet de levier). Exane S.A. et Exane Derivatives ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre d'un contrat d'assurance vie sur Capital R7 Prestige. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Capital R7 Prestige ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'obligation sous-jacente qui est proposée dans ce document. L'obligation Capital R7 Prestige ne peut être diffusée directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L411-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre d'un contrat d'assurance vie sur l'obligation en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents au dit contrat doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux.